DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
*****
Commune de TREIGNAT

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
du 3 avril 2023
Session ordinaire

L'an deux mil vingt-trois, le lundi trois avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de TREIGNAT se sont réunis dans la salle du Conseil, au nombre de 10, en session ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Madame Patricia CHOUTEAU.

Date de la convocation : 29/03/2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers municipaux présents : 10
Étaient présents : Mme ADAMKIEWICZ Joëlle, Mme CHEMINET Charlotte, Mme CHOUTEAU Patricia, M. GOSTIAU Gilles, Mme GROENENDAAL-VOSSEN Felicia, M. MIGNOT Christian, M. PETIT Émile, M. RAFFINAT Pascal, M. RONDEAUX Philippe, Mme TABOURIN Dominique.
Étaient excusés : M. JACQUOT Christian (procuration à M. PETIT Émile)
Étaient absents :
Quorum : 6
Secrétaire de Séance : M. GOSTIAU Gilles

ORDRE DU JOUR

- Vote des budgets primitifs (4 budgets)
- Vote des taxes locales
- Refacturation des frais d'architecte (maisons en péril)
- Exonération du loyer de l'étang
- Recrutement d'un agent saisonnier au camping
- Questions diverses

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la précédente réunion.

Vote du budget primitif 2023 du budget annexe "Assainissement"

L'Assemblée Délibérante vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement	Dépenses	312 700,00 €	Recettes	312 700,00 €
Fonctionnement	Dépenses	64 100,00 €	Recettes	64 100,00 €

Vote du budget primitif 2023 du budget annexe "S.E.P.F."

L'Assemblée Délibérante vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement	Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	9 000,00 €	Recettes	9 000,00 €

Vote du budget primitif 2023 du budget annexe "Snack-bar"

L'Assemblée Délibérante vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement	Dépenses	29 671,17 €	Recettes	29 671,17 €
Fonctionnement	Dépenses	40 450,00 €	Recettes	40 450,00 €

Vote du budget primitif 2023 du budget "Commune"

L'Assemblée Délibérante vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement	Dépenses	177 366,02 €	Recettes	177 366,02 €
Fonctionnement	Dépenses	423 730,00 €	Recettes	423 730,00 €

Vote des taxes locales

Mme le Maire propose le vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

- 30,09 % pour la Taxe Foncière (Bâti),
- 18,65 % pour la Taxe Foncière (Non Bâti),
- 16,28 % pour la Taxe d'Habitation Résidence Secondaire (THRS).

Refacturation des frais d'expertise (maisons en ruine)

Madame le Maire rappelle que l'expert Jean-François BRUN, architecte de Montluçon, a été mandaté par le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand pour vérifier si les maisons sises au Moulerat et Rue du Lavoir étaient bien en état de péril et dangereuses. Suite à ses démarches, nous avons reçu les notifications du Tribunal ordonnant à la Commune de Treignat de régler les frais et honoraires d'expertise à M. BRUN.
Les frais s'élèvent à :

- Maison du Moulerat : 811,12 € TTC
- Maison Rue du Lavoir : 755,35 € TTC

Il est toutefois mentionné sur les ordonnances que ces frais peuvent être, « conformément à l'article R. 621-13 du code de justice administrative, […] recouvré[s] contre les personnes privées […] ». Elle demande l'avis du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- REFACTURE ces frais aux propriétaires de chaque bâtiment,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.

Exonération de loyer VALLE

L'étang d'Herculat ne s'est pas rempli depuis la fin des travaux de la baignade biologique, notamment en raison d'un déficit de pluies jusqu'à mi-mars et d'un débit minimal à la sortie de l'étang. Il est à nouveau rempli depuis quelques jours.
Mme CHOUTEAU propose que le loyer du bail de pêche soit annulé pour le 1er trimestre 2023, soit 1 000,00 €. Elle demande l'avis du Conseil.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE d'exonérer M. VALLE Jean-Claude du loyer pour le 1er trimestre 2023.

Emploi saisonnier au camping

Comme chaque année, pour faire face à un besoin saisonnier au camping communal d'Herculat, Mme le maire propose de recruter un adjoint technique polyvalent à temps non complet, du 03/07/23 au 27/08/23, à raison de 20 heures hebdomadaires annualisées, affecté à l'accueil et à l'entretien du camping.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTE proposition du maire, PRIVILÉGIE dans un premier temps un jeune de la commune.

Questions diverses

- Mme xx est en arrêt maladie depuis le 28 février et jusqu'au 30 avril. Elle a été remplacée par les agents communaux, il a parfois fallu recruter un agent. Pour la garderie, c'est Mme zz qui assure le remplacement. Depuis le 3 avril, c'est Mme yy qui va la remplacer sur le poste (cantine, ménage, camping). Son contrat sera renouvelé si Mme xx était à nouveau en arrêt maladie.
- Le Monceau : courrier de M. HERY (M. RAFFINAT doit aller voir sur place)
- Jazz au fil du Cher : (M. RONDEAUX doit les contacter)
- Demandes de subvention de la Fondation du Patrimoine et de l'Allier à livre ouvert : non
- Ecole des Tilleuls : pour la classe découverte à Tronçais, le coût du voyage s'élève à 3 592 €, et les entrées sont à l'heure actuelle de 2 268,50 €. Voir avec Mme GIRAULT la somme à apporter (Mme ADAMKIEWICZ s'en charge)

- Carrière d'Archignat : pas la peine d'aller en appel, mettre en place un comité de suivi (3 000 € en honoraires d'avocats dont 500 € pour Treignat)
- Réunion pour les travaux de la conduite d'eau le mercredi 5 avril à 6 h
- Réunion à la DDT de la Creuse le jeudi 4 mai pour le projet photovoltaïque (Brujas)
- Réunion publique pour la revitalisation des centres-bourgs le mardi 18 avril à 18 h en salle du conseil
- Évaluation externe des écoles du RPI le lundi 24 avril de 13h45 à 14h30 à l'école d'Archignat
- Chemin de Grand Roche à la prise d'eau de Larboret : à faire nettoyer par les riverains
- Garage MAUME : faire l'inventaire de tout ce qui est entreposé et faire une vente au profit de la commune
- DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : rendez-vous avec le SIVOM et le SDIS, prendre un arrêté communal portant sur le fait qu'il est en cours de mise en place, et voir avec les propriétaires d'étangs privés pour établir une convention
- Commission Travaux : sur quels projets travailler ? local DE FREITAS, bâtiment de la Poste, rénovation de la mairie, musée de le Mobylette…
- Camping : refaire des peintures par un artisan, installer un défibrillateur au camping et/ou snack car celui de la baignade biologique sera à l'intérieur du bâtiment

Prochaine réunion prévue le lundi 15 mai à 20 h.

La séance est levée à 23 h 30.